



## Procès-verbal de la séance du mardi 25 novembre 2025

### Nombre de membres en exercice : 15

Le mardi 25 novembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée le 17 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Gérard PÉDRINI

### Présents : 8

**Présents (8)** : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Fortuné MOURGUES, Emilie QUIOT, Judith GUITTET

### Votants : 11

**Représenté(s) (3)** : Sylvain MOLINES représenté par Fortuné MOURGUES, Guy BOISSEROLLES représenté par Bdeia AMATUZZI, Yannick RENEUVE représenté par Gérard PÉDRINI

**Absents (4)** : Alexis MOL, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Martine PEDULLA,

### Secrétaire de séance : Bdeia AMATUZZI

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

### Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
- Modalités de mise en œuvre de la participation à la protection sociale complémentaire prévoyance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans le cadre de l'adhésion à l'accord collectif local
- Indemnités pour gardiennage église communale
- Questions et informations diverses

### OUVERTURE DE LA SÉANCE :

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Bdeia AMATUZZI est désignée Secrétaire de séance.

### MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par M. Sébastien MOREAU.

Après lecture, ce procès-verbal n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le Conseil Municipal précédent.

- Récapitulatif des commandes engagées du 28/10/2025 au 25/11/2025 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
ETSL	MARQUAGES AU SOL	3 008.94 €
SARL ROUVIERE Francis	VIDANGE FOSSE maison Cantonnet	1 108.80 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 117.74 €</b>

Délibérations du conseil :

INDEMNITÉS POUR GARDIENNAGE ÉGLISE COMMUNALE 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Il rappelle que pour l'année 2025, Monsieur Claude NIVOLIES assume les fonctions de gardiennage et réside dans la commune d'Ispagnac.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants valide le versement de cette indemnité annuelle de gardiennage d'un montant de 503.42 € à M. NIVOLIES Claude.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE DES AGENTS DANS LE CADRE DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L 827-7 duquel résulte l'obligation pour les Centres De Gestion (CDG) de mettre en place des conventions de participation portant sur la protection sociale complémentaire des agents pour le compte des collectivités et de leurs établissements publics,

La procédure d'appel d'offre s'est déroulée du 22 mai au 26 juin 2025 et à la commission d'appel d'offre du 09 juillet 2025, a retenu le groupement d'assurance DIOT SIACI MALAKOFF HUMANIS.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la réforme de la protection sociale complémentaire, introduit une obligation de participation des employeurs publics à la mise en place d'un régime de prévoyance au profit de leurs agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide la convention de participation relatif au risque prévoyance proposée par le groupement d'assurances DIOT SIACI MALAKOFF HUMANIS et à la convention d'accompagnement à la gestion du CDG48, pour une durée de 6 ans.

Le montant de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026, est fixé comme suit :

- Une participation de 50 % du montant de la cotisation de l'agent et participation dans les mêmes proportions à la garantie optionnelle rente éducation.

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOZERE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de renouvellement de la convention présentée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère concernant le service de médecine professionnelle et préventive, décide à l'unanimité des votants, du renouvellement de celle-ci du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

- En début de séance, M. Pierre HERRGOTT relève l'absence d'élus et souhaite des explications. Monsieur le Maire a énuméré les raisons connues d'absences excusées et a précisé que certains élus sont absents depuis un certain nombre de Conseils et a regretté cet état de fait en cette fin de mandat.
- Présentation par M. Pierre HERRGOTT des Rapports annuels 2024 :
  - Sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable
  - Sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif
- Pierre HERRGOTT et Alice MEYRIGNAC soulignent la réactivité et la qualité des services rendus par les agents techniques et administratifs lors des demandes émanant des administrés ou élus, malgré les problèmes d'effectifs récurrents.
- Une présentation de l'avancée du projet « nouveau quartier » sera faite lors du prochain conseil municipal prévu en décembre 2025.
- DATES A RETENIR :
  - Marché de Noël prévu le samedi 13 décembre 2025 à partir de 14 heures.
  - Conseils municipaux :
    - Mardi 16 décembre 2025
    - Mardi 20 janvier 2026
    - Mardi 17 février 2026
    - Mardi 10 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Gérard PÉDRINI  
Président de séance



Bdeia AMATUZZI  
Secrétaire de séance

